



Concours externe d'Assistant Socio Educatif Session 2020

OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admissibilité du 12 novembre 2020 - Extraits

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19, le jury d'admissibilité a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14. La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

Etaient physiquement présents, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats. :

Arsène BOLOUVI, président du jury, attaché territorial principal au département de Seine-Saint-Denis et pour l'administration :
Martine BARBEROUX, Directrice des concours,
Isabelle BRUCKER-GOMIS, Chef du service opérationnel,
Auriane MOIGNOUX, Cadre pédagogique

Arsène BOLOUVI atteste du bon déroulement des opérations.

Assistaient à la réunion à distance :

Collège des fonctionnaires territoriaux

Pascal FABBRI, attaché territorial au département du Val-de-Marne
Christel GANE, membre du jury, attachée territoriale au département du Val-de-Marne
Laurence GUILLOT, représentante du personnel de catégorie « A » à la CAP
Azzouz HOUAMED, attaché territorial principal au département du Val-de-Marne
Véronique MESUREUX, représentante du CNFPT
Ludovic VIGNACOURT, attaché territorial à Pantin

Collège des personnalités qualifiées

Taoufik ADOHANE, psychologue hors classe à Saint-Denis
Magalie FOUET, responsable du pôle RSA à Pantin
Malika KEMACHE, suppléante du président du jury, directrice du pôle santé et maintien à domicile à Pavillons-sous-Bois
Sophie NIELLINI, intervenante sociale préfecture de police de Paris
Odile PEIGER, directrice d'un établissement sanitaire et social à Aulnay-sous-Bois

Collège des élus locaux

Christophe BERNIER, adjoint au maire de Gennevilliers
Françoise BITATSI-TRACHET, conseillère municipale de Livry-Gargan
Bernadette BLONDEL, conseillère municipale déléguée de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Christophe CARRERE, membre du jury, conseiller municipal de Crosne
Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison
Myriam MARTEL, conseillère municipale déléguée de Breuil-le-Vert.

OBSERVATIONS :

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2020 – 173 du 16 septembre 2020, s'est réuni ce jour afin de procéder, en application de la réglementation en vigueur, à l'examen des mérites de l'ensemble des candidats de la session 2020 du concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats à l'écrit et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Sollicité par le Président, chaque membre du jury s'est, dans un premier temps, exprimé sur le niveau des candidats, et la grille de correction utilisée.

Dans un second temps, chaque membre du jury a fait part de son souhait pour le choix du seuil d'admissibilité pour chacun des 2 spécialités du concours.

Par conséquent, les listes ci-jointes des candidats admissibles sont donc arrêtées comme suit :

Spécialité ES : 169 admissibles avec une barre d'admissibilité fixée à 10 sur 20

Spécialité CESF : 32 admissibles avec une barre d'admissibilité fixée à 12 sur 20

Fait à Pantin, le 12 novembre 2020



Le Président du jury,

Arsène BOLOUVI

Représentants de l'administration	
Martine BARBEROUX	
Isabelle BRUCKER-GOMIS	
Auriane MOIGNOUX	